

SUBVENTIONS

Littérature catalane

2024

Textes, coordination éditoriale et conception graphique

Institut Ramon Llull

Première édition: 2024

Design de la couverture

Karakter Studio

Impression

AuraDigit

Dépôt légal

B-4847-2024

TABLE DES MATIÈRES

- 3** Présentation
- 4** La traduction d'ouvrages
- 6** La promotion d'ouvrages
- 8** Les ouvrages illustrés
- 10** Les éléments promotionnels
- 12** La production éditoriale
- 14** Les résidences de traduction
- 16** Le programme pour traductrices et traducteurs
- 17** Le *Fellowship* Llull
- 17** Les autres services
- 18** L'équipe de Littérature Llull
- 18** Les bureaux Llull à l'étranger



PRÉSENTATION

L'Institut Ramon Llull (IRL) est une institution publique visant à promouvoir la littérature catalane dans le monde entier. Sa mission est de soutenir les professionnels internationaux de l'édition qui s'intéressent à des ouvrages catalans. Pour cela, l'IRL offre un vaste éventail d'aides aux auteurs, traducteurs, éditeurs et agents, salons et festivals littéraires, afin d'accroître la présence des auteurs catalans.

Il met en œuvre ses programmes dans les domaines suivants :

- Département de la Langue et des Universités
- Département de la Littérature
- Département de la Création

L'Institut coopère avec des festivals de littérature dans le monde entier, et participe régulièrement à des salons du livre internationaux. Il gère et organise également la présence de la Culture catalane en tant qu'invitée d'honneur dans le cadre de ces événements.

L'Institut se focalise sur les titres en catalan les plus significatifs, et prend en charge et produit le matériel promotionnel pour les meilleurs livres d'éditeurs et d'agences catalans destinés au secteur international de l'édition. En outre, l'Institut met en place un programme annuel de subventions à Barcelone pour les éditeurs et les agents internationaux, à travers des programmes réguliers qui permettent de créer des espaces de dialogue et d'échange entre les auteurs et les traducteurs.

L'Institut propose également 6 programmes de subvention destinés à des professionnels du secteur de l'édition. La brochure en fournit la liste :

1. Traduction d'ouvrages
2. Promotion d'ouvrages
3. Livres illustrés
4. Éléments promotionnels
5. Production éditoriale
6. Traducteurs en résidence

À travers ces ressources et initiatives, l'objectif de l'Institut est d'accompagner les écrivains, illustrateurs, traducteurs, éditeurs, agents littéraires et les organisateurs de festivals pour qu'ils apportent la littérature catalane aux lecteurs du monde entier.

LA TRADUCTION D'OUVRAGES

Subventions pour la traduction d'ouvrages littéraires et d'essai vers d'autres langues

OBJET

La traduction d'ouvrages originaux en catalan ou en occitan (dans sa variante aranaise) des genres suivants : la fiction, la poésie, le théâtre, la bande dessinée et l'essai (non-fiction et sciences sociales).

BÉNÉFICIAIRES

Ces subventions sont destinées à soutenir les éditeurs, personnes physiques entrepreneuses ou personnes juridiques, publiques ou privées, espagnoles ou étrangères, répondant aux critères suivants :

- Publier l'ouvrage entre la date de la décision d'octroi de la subvention et le 15 novembre 2025.
- Avoir acquis les droits d'édition pour la publication de l'ouvrage
- Publier l'ouvrage sous forme de livre imprimé et avoir une distribution commerciale dans les librairies (les publications en ligne et l'impression à la demande sont exclues).

Dans le cas d'œuvres traduites où l'éditeur demandeur est la même personne que le traducteur, il est nécessaire que l'éditeur demandeur soit constitué d'au moins deux associés.

FRAIS SUBVENTIONNABLES

Seuls les honoraires de la traductrice ou du traducteur sont subventionnables. Dans le cas d'anthologies de poésie, les coûts correspondant aux honoraires de la personne responsable de l'anthologie sont également éligibles à la subvention.

On considère comme dépense subventionnable la rémunération économique versée à un·e professionnelle externe à l'entreprise et/ou à l'organisme bénéficiaire pour la prestation du service de traduction.

PRÉSENTATION DES DEMANDES

- **En ligne** : Pour les professionnels et les personnes morales.

Pour les demandeurs étrangers non-résidents et dans le cas où il s'agit d'une première demande de subvention à l'Institut Ramon Llull, une accréditation est requise. À défaut, il est nécessaire d'en faire la demande.

L'Institut Ramon Llull se chargera de fournir l'accréditation et de l'envoyer après avoir vérifié les documents attestant de l'identité du demandeur. L'accréditation est valable cinq ans. Une fois que le demandeur la reçoit, il peut commencer les démarches de demande de subvention.

DATES DE DÉPÔT DES DEMANDES

Cette ligne de subventions fait l'objet de trois appels par an :

- **Premier appel** : du 12 février au 30 avril 2024.
- **Deuxième appel** : du 2 mai au 20 juin 2024.
- **Troisième appel** : du 1^{er} juillet au 31 octobre 2024.

Il est possible de soumettre deux demandes par appel.

JUSTIFICATIFS

Le demandeur doit justifier un minimum de 80 % du montant éligible, conformément à la procédure détaillée dans les conditions. Dans le cas contraire, la subvention sera annulée.

La dernière échéance pour la présentation des documents justificatifs est le **15 novembre 2025**.

SITE WEB

Les dossiers peuvent être consultés sur le [site web](#) de l'Institut Ramon Llull. Les documents additionnels, le cas échéant, ainsi que les justificatifs peuvent être soumis par voie télématique sur le site web Llull.

POUR LES DEMANDES D'INFORMATION

Mme Maria Jesús Alonso
(mjalonso@llull.cat)

La présente synthèse revêt un caractère strictement informatif. Elle ne comporte aucun effet juridique obligatoire pour l'Institut Ramon Llull.

LA PROMOTION D'OUVRAGES

Subventions pour la réalisation d'activités de promotion de la littérature catalane et aranaise à l'étranger

OBJET

Cette subvention est prévue pour la mise en œuvre des activités suivantes au cours de l'année de l'appel à candidature :

- a) **Actions de promotion de la littérature catalane et aranaise** hors du territoire linguistique de ces deux langues : festivals littéraires internationaux, présentations et plans de promotion d'ouvrages traduits.
- b) **Textes** de littérature catalane et aranaise dont la traduction est publiée dans des revues culturelles.
- c) **Actions de promotion d'ouvrages illustrés** publiés dans n'importe quelle langue, à l'exception du catalan et de l'occitan (dans sa variante aranaise), et dont l'illustratrice ou l'illustrateur est une personne domiciliée en Catalogne ou aux Baléares.

BÉNÉFICIAIRES

Les professionnels ou personnes morales publiques ou privées, espagnols ou étrangers.

FRAIS SUBVENTIONNABLES

- a) **Les activités de promotion :**
 - Le déplacement de l'auteur-e, du traducteur/-trice.
 - L'hébergement de l'écrivain-e, du traducteur/-trice.
 - Les honoraires professionnels (écrivain-e, traducteur/-trice et autres participants externes).
 - Le matériel graphique (coûts de mise en page, d'impression, de conception et d'envoi du matériel graphique).
 - Les honoraires de l'entreprise de communication externe.
- Honoraires professionnels pour la rédaction d'une préface ou postface.
- Les coûts de la campagne de marketing (inclut aussi l'insertion de publicité dans les moyens de communication numériques et les réseaux sociaux).
- Les droits de projection de films ou de documentaires.
- Le matériel audiovisuel (production technique, traduction et coûts de sous-titrage).
- b) **Le dossier dans des revues :**
 - Les honoraires des rédacteurs/-trices, traducteurs/-trices, éditeurs/-trices et collaborateurs/-trices externes.
 - Les droits de reproduction d'images.
- c) **Les activités de promotion des ouvrages illustrés :**
 - Le déplacement de l'illustrateur/-trice (et/ou du présentateur/-trice et d'autres participants externes).
 - L'hébergement de l'illustrateur/-trice (et/ou du présentateur/-trice et d'autres participants externes à l'organisme demandeur).
 - Les honoraires professionnels du présentateur/-trice et d'autres participants externes.
 - Le matériel graphique (coûts de mise en page, d'impression, de conception et de distribution du matériel graphique).
 - Les honoraires de l'entreprise de communication externe.
 - Les coûts de la campagne de marketing.
 - Les droits de projection de films et de documentaires.
 - Le matériel audiovisuel (production technique, traduction et coûts de sous-titrage).

PRÉSENTATION DES DEMANDES

- **En ligne** : Pour les professionnels et les personnes morales.

Les demandeurs étrangers qui réalisent une première demande de subvention à l'Institut Ramon Llull devront obtenir une accréditation. L'Institut se chargera de la leur fournir et de la leur envoyer après avoir vérifié les documents prouvant l'identité du demandeur.

L'accréditation (utilisateur et mot de passe) sera valable pendant cinq ans à partir de sa date d'émission à moins que les documents fournis ne changent, ce dont l'Institut doit être informé.

DATES DE DÉPÔT DES DEMANDES

Cette ligne de subventions fait l'objet de deux appels :

- **Premier appel** : du 12 février au 16 mai 2024.
- **Second appel** : du 1^{er} juillet au 8 octobre 2024.

Il est possible de soumettre deux demandes par appel.

JUSTIFICATIFS

Pour toucher la subvention octroyée, le demandeur doit justifier au moins 60 % du montant demandé (et ligible). Dans le cas contraire, la subvention sera annulée.

Si seule une somme s'élevant de 60 à 80 % du montant éligible est justifiée, le montant de la subvention octroyée sera réajusté proportionnellement.

Si le montant que le demandeur a justifié est supérieur à 80 % du coût initialement prévu, le montant de la subvention octroyée ne sera pas réduit.

L'échéance pour la présentation des documents justificatifs est :

- Pour le premier appel, le 15 novembre 2024.
- Pour le second appel, le 31 janvier 2025.

SITE WEB

Les dossiers peuvent être consultés sur le [site web](#) de l'Institut. Les documents additionnels, le cas échéant, ainsi que les justificatifs peuvent être soumis par voie télématique sur le site web.

POUR LES DEMANDES D'INFORMATION

Mme Maria Jesús Alonso
(mjalonso@llull.cat)

La présente synthèse revêt un caractère strictement informatif. Elle ne comporte aucun effet juridique obligatoire pour l'Institut Ramon Llull.

LES OUVRAGES ILLUSTRÉS

Subventions pour la publication d'ouvrages illustrés à l'étranger

OBJET

Le financement des coûts destinés à la rémunération de l'illustrateur/-trice d'ouvrages illustrés.

L'ouvrage auquel est rattachée la demande de subvention doit faire l'objet d'un contrat selon l'une des trois modalités suivantes :

- Ouvrage pour le compte d'une maison d'édition étrangère.
- Cession des droits d'un ouvrage déjà publié.
- Coédition internationale.

BÉNÉFICIAIRES

Ces subventions sont destinées à les éditeurs (personnes physiques entrepreneuses ou personnes juridiques, publiques ou privées, espagnoles ou étrangères) et agences littéraires étrangères, répondant aux conditions suivantes :

- Disposer des droits pour publier l'ouvrage.
- L'ouvrage doit être publié sous forme de livre imprimé et faire l'objet d'une distribution commerciale (les publications en ligne, l'impression sur demande et l'auto-édition sont exclues).
- L'ouvrage doit être publié dans une langue autre que le catalan ou l'arabais.
- L'illustrateur/-trice doit avoir son domicile fiscal en Catalogne ou aux Îles Baléares. Lorsque l'auteur est décédé, on considérera comme résidentes en Catalogne ou dans les Îles Baléares les personnes qui y ont résidé la plus grande partie de leur vie.
- L'ouvrage traduit doit être publié après la décision finale relative à l'octroi des subventions et avant le 15 novembre 2025.

FRAIS SUBVENTIONNABLES

Nous considérons comme coûts éligibles la rémunération de l'illustrateur/-trice ainsi que la cession des archives digitales de l'œuvre (artwork/data fee).

Lorsque l'auteur du texte et l'illustrateur de l'œuvre sont la même personne, nous considérerons que la rémunération est subventionnable dans sa totalité. S'il s'agit de personnes différentes, seule la partie qui correspond à l'illustrateur sera subventionnable. Dans le cas où la rémunération de l'illustrateur n'est pas précisée, nous considérerons coûts éligibles uniquement le 50% de la rémunération totale mentionnée dans le contrat.

La quantité maximale subventionnable est de 10.000€.

En cas de coédition, si la rémunération en droits d'auteur n'est pas spécifiée, la quantité maximale subventionnable est de 2.000€.

PRÉSENTATION DES DEMANDES

- **En ligne** : Pour les professionnels et les personnes morales.

Les demandeurs étrangers qui réalisent une première demande de subvention à l'Institut Ramon Llull devront obtenir une accréditation. L'Institut se chargera de la leur fournir et de la leur envoyer après avoir vérifié les documents prouvant l'identité du demandeur.

L'accréditation (utilisateur et mot de passe) sera valable pendant cinq ans à partir de sa date d'émission à moins que les documents fournis ne changent, ce dont l'Institut doit être informé.

DATES DE DÉPÔT DES DEMANDES

Cette ligne de subventions fait l'objet de trois appels :

- **Premier appel** : du 12 février au 30 avril 2024.
- **Deuxième appel** : du 2 mai au 20 juin 2024.
- **Troisième appel** : du 1^{er} juillet au 31 octobre 2024.

JUSTIFICATIFS

Le demandeur doit justifier un minimum de 80 % du montant demandé (et éligible) afin de recevoir la subvention. Dans le cas contraire, la subvention sera annulée.

La dernière échéance pour la présentation des documents justificatifs est le **15 novembre 2025**.

SITE WEB

Les dossiers peuvent être consultés sur le [site web](#) de l'Institut. Les documents additionnels, le cas échéant, ainsi que les justificatifs peuvent être soumis par voie télématique sur le site web.

POUR LES DEMANDES D'INFORMATION

Mme Rosa Crespi (rcrespi@llull.cat)

La présente synthèse revêt un caractère strictement informatif. Elle ne produit aucun effet juridique obligatoire pour l'Institut Ramon Llull.

LES ÉLÉMENTS PROMOTIONNELS

Subventions pour élaborer des matériels de promotion

OBJET

Afin de réaliser les activités suivantes pendant l'année de concession de la subvention :

- La traduction d'extraits d'œuvres écrites en catalan ou en aranais à des fins promotionnelles.
- La production de brochures afin de promouvoir la littérature catalane ou aranaise à l'étranger.
- La production de matériels de promotion dans n'importe quel format (imprimé, numérique et/ou audiovisuel).

BÉNÉFICIAIRES

Les professionnels indépendants ou les organismes, publics ou privés, espagnols ou étrangers.

Dans le cas d'œuvres traduites où l'éditeur demandeur est la même personne que le traducteur, il est nécessaire que l'éditeur demandeur soit constitué d'au moins deux associés.

FRAIS SUBVENTIONNABLES

Les coûts éligibles sont :

- La traduction de l'extrait d'un ouvrage.
- La rédaction et la traduction d'un texte original sur l'auteur et/ou son œuvre.
- La recherche et la traduction d'articles de presse ou de critiques.
- Le coût de la production éditoriale (conception, mise en page et impression).
- Le coût de la production audiovisuelle (production technique, traduction et sous-titrage).

L'extrait ne peut pas représenter plus de 20 % du texte de l'ouvrage original.

PRÉSENTATION DES DEMANDES

- **En ligne** : Pour les professionnels et les personnes morales.

Pour les demandeurs étrangers non-résidents et dans le cas où il s'agit d'une première demande de subvention à l'Institut Ramon Llull, une accréditation est requise. À défaut, il est nécessaire d'en faire la demande.

L'Institut Ramon Llull se chargera de fournir l'accréditation et de l'envoyer après avoir vérifié les documents attestant de l'identité du demandeur. L'accréditation est valable cinq ans. Une fois que le demandeur la reçoit, il peut commencer les démarches de demande de subvention.

DATES DE DÉPÔT DES DEMANDES

Cette ligne de subventions fait l'objet de deux appels :

- **Premier appel** : du 12 février au 16 mai 2024.
- **Second appel** : du 1er juillet au 19 septembre 2024.

Il est possible de soumettre trois demandes par appel.

JUSTIFICATIFS

Le demandeur doit justifier un minimum de 60 % du montant demandé (et éligible) afin de recevoir la subvention octroyée. Dans le cas contraire, la subvention sera révoquée.

La dernière échéance pour la présentation des documents justificatifs est le **15 novembre 2024**.

SITE WEB

Les dossiers peuvent être consultés sur le [site web](#) de l'Institut Ramon Llull. Les documents additionnels, le cas échéant, ainsi que les justificatifs peuvent être téléchargés sur le site web de l'Institut.

POUR LES DEMANDES D'INFORMATION

Mme Rosa Crespi (rcrespi@llull.cat)

La présente synthèse revêt un caractère strictement informatif. Elle ne produit aucun effet juridique obligatoire pour l'Institut Ramon Llull.

LA PRODUCTION ÉDITORIALE

Subventions pour la production éditoriale de traductions d'œuvres

OBJET

Le financement des frais liés à la production éditoriale de traductions d'œuvres originellement en langue catalane et occitane (dans sa variante aranaise) correspondant aux modalités suivantes : **poésie et théâtre**, et répondant aux termes définis dans les conditions.

BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires de cette subvention sont les éditeurs (personnes physiques entrepreneuses ou personnes juridiques, publiques ou privées, espagnoles ou étrangères) répondant aux conditions suivantes :

- L'œuvre doit être publiée dans une langue différente de la catalane et/ou occitane (dans sa variante aranaise).
- L'œuvre doit être publiée sous forme de livre imprimé et bénéficier d'une distribution commerciale.
- Le tirage de la première édition de l'œuvre subventionnée doit être d'au moins 300 exemplaires.
- La traduction doit avoir été faite à partir de l'œuvre originale en catalan, occitan ou provençal (dans le cas de la poésie médiévale catalane).
- L'œuvre doit être publiée entre la date de confirmation de l'attribution et le 15 novembre 2025.

FRAIS SUBVENTIONNABLES

Seuls les frais liés à la production de l'œuvre (papier, impression et reliure) peuvent être subventionnés.

PRÉSENTATION DES DEMANDES

- **En ligne** : Pour les professionnels et les personnes morales.

Les demandeurs étrangers qui réalisent une première demande de subvention à l'Institut Ramon Llull devront obtenir une accréditation. L'Institut se chargera de la leur fournir et de la leur envoyer après avoir vérifié les documents prouvant l'identité du demandeur.

L'accréditation (utilisateur et mot de passe) sera valable pendant cinq ans à partir de sa date d'émission à moins que les documents fournis ne changent, ce dont l'Institut doit être informé.

DATES DE DÉPÔT DES DEMANDES

Cette ligne de subventions fait l'objet de trois appels :

- **Premier appel** : du 12 février au 30 avril 2024.
- **Deuxième appel** : du 2 mai au 20 juin 2024.
- **Troisième appel** : du 1^{er} juillet au 31 octobre 2024.

JUSTIFICATIFS

Pour effectuer le paiement de la subvention accordée, il sera nécessaire de justifier au moins 50% des frais subventionnables, selon les modalités spécifiées dans les conditions. Dans le cas contraire, la subvention sera révoquée.

Nous établissons un pourcentage maximal de divergence budgétaire de 20% entre les frais initialement prévus et les frais finaux justifiés de l'activité subventionnée sans réduction de la subvention accordée. Ce pourcentage ne s'appliquera qu'à condition de justifier de l'accomplissement de l'objet et des fins de la subvention.

La dernière échéance pour présenter les documents justificatifs est le **15 décembre 2025**.

SITE WEB

Les dossiers peuvent être consultés sur le [site web](#) de l'Institut Ramon Llull. Les documents additionnels, le cas échéant, ainsi que les justificatifs peuvent être téléchargés sur le site web de l'Institut.

POUR LES DEMANDES D'INFORMATION

Mme Nia González
(egonzalez@llull.cat)

La présente synthèse revêt un caractère strictement informatif. Elle ne produit aucun effet juridique obligatoire pour l'Institut Ramon Llull.

LES RÉSIDENCES DE TRADUCTION

Séjours en Catalogne de traducteurs/ -trices internationaux de littérature catalane

OBJET

Financement des frais liés au séjour en Catalogne de traducteurs internationaux de littérature catalane.

BÉNÉFICIAIRES

Les traducteurs et traductrices se consacrant à la traduction d'ouvrages de littérature catalane pour effectuer des séjours en Catalogne d'une durée de deux à six semaines (à l'exception du mois d'août).

Les bénéficiaires pourront loger dans un appartement situé sur le campus de l'Université Autonome de Barcelone (UAB) et recevront une allocation couvrant leurs frais de manutention.

Peuvent prétendre à ces subventions les traducteurs et traductrices étrangers qui traduisent un ouvrage de littérature catalane (fiction, poésie, théâtre, jeunesse ou non-fiction), sont domiciliés à l'étranger et disposent d'un contrat avec une maison d'édition pour traduire l'ouvrage.

FRAIS SUBVENTIONNABLES

Les frais de manutention au cours de la résidence de traduction en Catalogne.
Les frais de déplacement (aller et retour entre le pays de résidence et la Catalogne).
Les déplacements en classe affaires ou première classe, l'essence, les péages, les taxis, les transports urbains et les parkings ne sont pas subventionnables.

Les frais de logement dans un appartement du campus de l'Universitat Autònoma de Barcelona (UAB), à travers une subvention en espèces.

PRÉSENTATION DES DEMANDES

- **En ligne** : Pour les professionnels et les personnes morales.

Pour les demandeurs étrangers non-résidents et dans le cas où il s'agit d'une première demande de subvention à l'Institut Ramon Llull, une accréditation est requise. À défaut, il est nécessaire d'en faire la demande.

L'Institut Ramon Llull se chargera de fournir l'accréditation et de l'envoyer après avoir vérifié les documents attestant de l'identité du demandeur. L'accréditation est valable cinq ans. Une fois que le demandeur la reçoit, il peut commencer les démarches de demande de subvention.

DATES DE DÉPÔT DES DEMANDES

Cette subvention a un seul appel :

- **Appel unique** : du 2 au 30 mai 2024.

JUSTIFICATIFS

Pour effectuer le paiement de la subvention accordée, il sera nécessaire de justifier au moins 50% des frais subventionnables, selon les modalités spécifiés dans les conditions. Dans le cas contraire, la subvention sera révoquée.

Nous établissons un pourcentage maximal de divergence budgétaire de 20% entre les frais initialement prévus et les frais finaux justifiés de l'activité subventionnée sans réduction de la subvention accordée. Ce pourcentage ne s'appliquera qu'à condition de justifier de l'accomplissement de l'objet et des fins de la subvention.

La dernière échéance pour présenter les documents justificatifs est le **15 décembre 2024**.

SITE WEB

Les dossiers peuvent être consultés sur le [site web](#) de l'Institut Ramon Llull. Les documents additionnels, le cas échéant, ainsi que les justificatifs peuvent être téléchargés sur le site web de l'Institut.

POUR LES DEMANDES D'INFORMATION

Mme Maria Jesús Alonso
(mjalonso@llull.cat)

La présente synthèse revêt un caractère strictement informatif. Elle ne produit aucun effet juridique obligatoire pour l'Institut Ramon Llull.

Le programme pour traductrices et traducteurs

Programme pour la promotion du patrimoine littéraire en langue catalane et aranaise

OBJECTIFS

- Renforcer le rôle des traducteurs littéraires du catalan et de l'occitan (dans sa version aranaise) vers d'autres langues en tant que prescripteurs internationaux dans le secteur éditorial.
- Favoriser la promotion internationale du patrimoine littéraire en langue catalane et occitane (dans sa version aranaise). Afin de définir le périmètre des auteurs concernés par ce programme, nous considérerons comme auteurs patrimoniaux ceux qui sont morts avant 2013 et ont contribué de manière significative au corpus de la littérature catalane.
- Favoriser l'apparition sur le marché de nouveaux traducteurs de littérature catalane et aranaise et encourager leur développement professionnel.

CONCEPTS

- Les honoraires correspondant à la traduction d'un extrait d'une œuvre appartenant au patrimoine littéraire en catalan et occitan (dans sa variété aranaise).
- Les honoraires correspondant à l'élaboration d'un dossier de promotion au sujet de l'auteur et de l'œuvre dont on traduira l'extrait.

DATES DE DEPÔTS DES DEMANDES

Cette ligne de subventions fait l'objet de deux appels :

- **Premier appel** : du 1^{er} février au 28 mars 2024. La sélection des projets choisis sera communiquée aux personnes intéressées à partir du 15 avril 2024.
- **Deuxième appel** : du 2 mai au 27 juin 2024. La sélection des projets choisis sera communiquée aux personnes intéressées à partir du 15 juillet 2024.

Il faudra présenter la demande sur le [site web](#) de l'Institut Ramon Llull.

DOCUMENTS

- Lettre de motivation.
- Curriculum vitae.
- Plan de promotion de l'extrait et du dossier de promotion :
 - a) la liste des maisons d'édition internationales auxquelles on prévoit de présenter l'ouvrage ainsi que le calendrier d'exécution.
 - b) le contenu du dossier de promotion.
- Devis.
- Extrait de l'ouvrage en catalan ou occitan (dans sa variété aranaise).

POUR LES DEMANDES D'INFORMATION

Mme Rosa Crespi (rcrespi@llull.cat)

Le *Fellowship* Llull

En 2024, l'Institut organise la 23^e édition du *fellowship* pour éditeurs et agents internationaux. Elle aura lieu à Barcelone en septembre, à l'occasion de la 42^e édition de la Semaine du livre en catalan.

HISTOIRE

Organisé pour la première fois en 2007 afin de préparer la participation de la culture catalane au Salon de Francfort en tant qu'invitée d'honneur, le *fellowship* fut conçu pour promouvoir la traduction d'ouvrages écrits en catalan vers d'autres langues afin d'atteindre de nouveaux marchés. Depuis, 200 professionnels de 45 pays y ont participé.

OBJECTIF

Le but du programme est d'offrir aux participants une vision exhaustive de la littérature catalane et de leur donner la possibilité de faire du réseautage avec les maisons d'édition et les agences littéraires catalanes.

L'IRL prendra en charge le logement et les autres frais relatifs au programme (excepté le déplacement à Barcelone).

DATES DE DEPÔTS DES DEMANDES

Il faudra présenter la demande de participation du 15 mars au 15 mai 2024.

Les autres services

L'Institut promeut la création de réseaux entre éditeurs et agents internationaux et le secteur de l'édition en catalan. Nous serons ravis de mettre en contact les professionnels étrangers de l'édition avec des auteurs, des éditeurs et des agents catalans.

BOOKS IN CATALAN

booksincatalan.llull.cat : pour découvrir un outil professionnel plein de livres écrits en catalan qui attendent d'être découverts et dévorés par les lecteurs internationaux.

TRAC

llull.cat/trac : pour savoir quels ouvrages de littérature catalane ont été traduits.

TRADUCAT

llull.cat/traducat : pour connaître les traducteurs littéraires du catalan vers d'autres langues.

L'Institut Ramon Llull est membre fondateur du [Réseau Européen de Traduction Littéraire \(ENLIT\)](#). Ce réseau vise à soutenir le développement de bourses de traduction pour fonder l'intérêt et la visibilité de la littérature dans les pays partenaires et à l'échelle internationale. Il comprend la participation active de 33 institutions.

L'équipe de Littérature Lull

Siège central

Avinguda Diagonal, 373 — 08008 Barcelona

Tél. +34 934 67 80 00 — literature@lull.cat — www.lull.cat

www.facebook.com/IRLlull — twitter.com/irlull — [instagram.com/irlull](https://www.instagram.com/irlull)



Joan de Sola

Directeur du département
de littérature

jsola@lull.cat



Gemma Gil

Coordinatrice du département

ggil@lull.cat



Julià Florit

Fiction, Littérature
jeunesse, Comic, Festivals
et Résidences

jflorit@lull.cat



Carles Navarrete

Fiction, Non-fiction et
Classiques modernes

cnavarrete@lull.cat



Maria Jesús Alonso

Gestion des subventions de
traduction, de promotion
et d'accueil en résidence

mjalonso@lull.cat



Rosa Crespi

Gestion des subventions pour
les ouvrages illustrés et
les éléments promotionnels

rcrespi@lull.cat



Misia Sert

Poésie, Théâtre et
Traducteurs

msert@lull.cat



Nia González

Littérature jeunesse et gestion
des subventions pour la
production éditoriale

egonzalez@lull.cat



Annabel Garcia

Gestion budgétaire

agarcia@lull.cat



Dolores Oliveras

Communication : site web
et documentation

doliveras@lull.cat

Les bureaux Llull à l'étranger



Berlin

Friedrichstrasse 185
10117 Berlin,
Deutschland
+49 (0) 30 208 86 43 24

Silvia González
sgonzalez@llull.cat



London

17 Fleet Street
EC4Y 1AA London,
United Kingdom
+44 (0) 2078420852

Marc Dueñas
mduenas@llull.cat



New York

655 Third Ave.
Suite 1830
10017 New York, USA
+16464213548

Jadranka Vrsalovic
jvrsalovic@llull.cat

Paris

50, rue Saint-Ferdinand
75017 Paris, France
+33 (0) 142 66 02 45
paris@llull.cat

Si vous souhaitez être informé des dates des appels et des dernières nouveautés nous vous invitons à vous inscrire à l'un de nos bulletins adressés aux traducteurs, aux éditeurs et aux programmeurs de festivals sur literature@llull.cat.

**PAS BESOIN DE
M'EMPORTER!**
Scannez le code QR et
téléchargez-moi.

